

A V E N A N T No 3
du 1^{er} JANVIER 2016

entre

LA FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES FERBLANTIERS,
APPAREILLEURS ET COUVREURS (FVMFAC)
ET
L'ASSOCIATION VAUDOISE DES INSTALLATEURS DE
CHAUFFAGE ET VENTILATION (AVCV)

d'une part

et

LE SYNDICAT UNIA

d'autre part.

AVENANT N° 3 : ACCORD SUR LES SALAIRES 2016

Les parties à la convention collective de travail de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le canton de Vaud (CCT), conviennent de modifier celle-ci comme suit :

Article 42 - Salaires

1. Inchangé.

2. Classes de salaire

Classe A : Travailleur qualifié au bénéfice d'une formation professionnelle complémentaire reconnue dans la branche, apte à fonctionner comme chef d'équipe ou chef monteur, ou travailleur considéré comme tel par l'employeur.

Classe B : Travailleur au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité, ou d'une attestation équivalente au sens de l'article 32 de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, ou d'une formation officielle correspondante reconnue dans un pays de l'UE.

Classe C : Aide ou travailleur au bénéfice d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Classe D : Travailleur sans certificat fédéral de capacité ni attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ; cette classe est réservée aux entreprises formatrices et aux travailleurs de moins de 25 ans.

3. Salaires minimaux

Au 1^{er} janvier 2016, les salaires minimaux dans la branche sont les suivants :

Classe A :	Horaire	Mensuel
Dès la 10 ^{ème} année d'activité, après l'obtention de la qualification	CHF 34.-	CHF 6'077.50
Dès la 5 ^{ème} année d'activité	CHF 32.40	CHF 5'791.50
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 29.40	CHF 5'255.25
 Classe B :		
Dès la 10 ^{ème} année d'activité	CHF 30.-	CHF 5'362.50
Dès la 5 ^{ème} année d'activité	CHF 28.70	CHF 5'130.15
Dès la 3 ^{ème} année d'activité	CHF 27.20	CHF 4'862.-
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 25.60	CHF 4'576.-

Classe C :Dès la 3^{ème} année d'activité

CHF 25.60

CHF 4'576.-

Dès la 1^{ère} année d'activité

CHF 23.50

CHF 4'200.65

Classe D :Dès la 3^{ème} année d'activité

CHF 24.-

CHF 4'290.-

Dès la 1^{ère} année d'activité

CHF 21.50

CHF 3'843.15

4. Inchangé.

5. Inchangé.

6. Inchangé.

*Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.**ASSOCIATION VAUDOISE DES INSTALLATEURS
DE CHAUFFAGE ET VENTILATION (AVCV)**Le président :**Le secrétaire :**Alain Borlat**Laurent Bleul**FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES
FERBLANTIERS, APPAREILLEURS ET COUVREURS (FVMFAC)**Le président :**Le secrétaire :**Raphaël Morezzi**Laurent Bleul**UNIA**Secrétariat central :**Vania Alleva**Aldo Ferrari**Présidente centrale**Vice-président**Pietro Carobbio**Jean Kunz**Secrétaire régional**Responsable du secteur artisanat**Berne et Lausanne, le 30 septembre 2015*

PROCURATION

**La Fédération vaudoise des maîtres ferblantiers, appareilleurs et couvreurs
(FVMFAC),**

et

L'Association vaudoise des installateurs de chauffage et ventilation (AVCV)

d'une part,

et

le Syndicat UNIA

d'autre part,

signataires de la convention collective de travail de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le canton de Vaud

donnent tout pouvoir à Monsieur Laurent Bleul, secrétaire général de la Fédération vaudoise des maîtres ferblantiers, appareilleurs et couvreurs et de l'Association vaudoise des installateurs de chauffage et ventilation pour entreprendre les démarches auprès des autorités et agir en vue de la prolongation d'une année de la convention collective de travail susmentionnée dans le canton de Vaud, à savoir au 31 décembre 2016.

Lausanne et Berne, le 30 septembre 2015

FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES
FERBLANTIERS, APPAREILLEURS ET COUVREURS (FVMFAC)

Le Président :
R. Morezzi

Le Secrétaire :
L. Bleul

ASSOCIATION VAUDOISE DES INSTALLATEURS
DE CHAUFFAGE ET VENTILATION (AVCV)

Le Président :
A. Borlat

Le Secrétaire :
L. Bleul


UNIA
Secrétariat central :
Vania Alleva
Présidente centrale


Aldo Ferrari
Vice-président


Pietro Carobbio
Secrétaire régional

Région Vaud :


Jean Kunz
Responsable du secteur artisanat